



AVIS DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION
Relatif à la création de 18 places mixtes de type pouponnière à caractère social pour l'accueil de
mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Cantal âgés de 0 à 3 ans
et jusqu'à 4 ans sur dérogation

Conformément aux dispositions de l'article R 313-1-1 du CASF, la commission d'information et de sélection est réunie le 3 juillet 2025 pour donner un avis de classement pour la création de 18 places mixtes de type pouponnière à caractère social pour l'accueil de mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Cantal âgés de 0 à 3 ans et jusqu'à 4 ans sur dérogation.

Après avoir entendu l'ensemble des éléments relatifs à ces créations, aux dossiers d'instruction et aux échanges des membres de la commission, il est établi l'avis de classement suivant dont le tableau se trouve en annexe.

Le présent avis de la commission d'information et de sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département du Cantal.

À Aurillac, le 3 juillet 2025

La Présidente de la commission d'information et de sélection :

Pour le Président du Conseil départemental du Cantal,
et par délégation
La Vice-Présidente du Conseil départemental,

Marie-Hélène CHASTRE

M. Chastre

Annexe
à l'avis de la Commission d'information et de sélection du 3 juillet 2025
relatif à la création de 18 places mixtes de type pouponnière à caractère social pour l'accueil de
mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Cantal âgés de 0 à 3 ans
et jusqu'à 4 ans sur dérogation

Tableau de classement :

Classement	Associations candidates
1	ADMR
2	ANEF 15

MLC